



Point sur un cas de Choléra détecté au Burkina Faso

Les autorités du Ministère de la santé ont été informées le 15 août 2021 de l'admission, au Centre de santé et de promotion sociale (CSPS) de Tanwalbougou, District sanitaire de Fada, Région de l'Est, d'un patient âgé de 46 ans, conducteur de camion-citerne, de nationalité malienne, en provenance du Niger où sévit actuellement une épidémie de choléra.

Le patient a été rapidement pris en charge par l'équipe du CSPS qui a suspecté le choléra et a transmis l'information aux différents niveaux du système de santé. Le dispositif de diagnostic et de prise en charge a été immédiatement mis en œuvre.

Les personnes contacts avec le patient ont été identifiées pour les besoins de la surveillance.

La confirmation du choléra a été faite par le Laboratoire national de santé publique (LNSP) qui a identifié le *Vibrio cholerae* O1 Ogawa du même séro groupe et sérotype que celui diagnostiqué au Niger.

Le patient est actuellement en hospitalisation au CSPS de Tanwalbougou et son état clinique est stable. **Il s'agit d'un cas isolé et probablement importé.**

Le Burkina Faso dispose de ressources nécessaires pour le diagnostic, la prise en charge du choléra avec un plan annuel de préparation et de riposte.

En conformité avec la réglementation sanitaire internationale, les dispositions suivantes sont mises en place :

- renforcement de la collaboration transfrontalière ;
- renforcement de la surveillance épidémiologique à tous les niveaux du système de santé y compris le niveau communautaire ;
- suivi de tous les contacts identifiés ;
- diffusion des directives de gestion des cas de choléra à toutes les structures de santé ;
- diffusion des messages d'information et de sensibilisation à l'endroit de la population sur les mesures de prévention du choléra.

Le Ministère de la santé invite les populations à respecter les mesures de prévention, d'hygiène et assainissement particulièrement à cette période hivernale :

- consommer de l'eau potable ;
- laver proprement au savon ou à l'eau de Javel les fruits et légumes avant de les consommer ;
- éviter l'automédication ;
- se rendre dans une formation sanitaire en cas de doute.

Le ministère de la santé rassure la population que toutes les mesures sont prises pour faire face aux différentes menaces de santé publique.

Fait à Ouagadougou, le 17 août 2021

Le Ministre de la santé



Pr Charlemagne Marie Ragnag-Néwendé OUEDRAOGO

Chevalier de l'Ordre de l'Étalon